

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Appel à projets mode d'accueil petite enfance - 4ème répartition 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à des associations œuvrant dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, au titre de l'exercice 2016, des subventions de fonctionnement, pour la mise en place de projets spécifiques, pour un montant total de 25 000 €, conformément aux propositions figurant dans le tableau annexé au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions avec les gestionnaires de ces associations porteurs de projets, conformément au modèle type prévu à cet effet.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016 au chapitre 65 - fonction 41- article 6574, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée